



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Bureau de la Commission des Arbitres par Mailing

En date du 16 Mai 2024

à Chauny

Président: Philippe MORICE

Membres: Patrice BERIOT, Olivier CAMBRAYE, Jean-Claude COLLET, Jean Pierre HENOUX, Olivier QUINA

Réserve Technique :

✓ Du Club de Chambry FC

Match n° 51116.2 Chambry FC / Chauny US 3 en date du 12 Mai 2024 comptant pour le championnat D4 Gr C.

Après étude des pièces versées au dossier, le Bureau de CDA jugeant en 1^{ère} instance :

Sur la forme:

Attendu que la réserve technique n'a pas été déposée conformément aux dispositions de l'article 146 des Règlements Généraux de la FFF.

En l'espèce, la réserve aurait dû être inscrite sur la FMI par l'Arbitre à la fin de la rencontre. Or celle ci a été inscrite par le capitaine de l'équipe de Chambry.

Par ce motif le Bureau de la CDA dit **cette réserve irrecevable en la forme** et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel "Affaires Générales" du District Aisne de Football, dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée.

Le Président de la CDA
Philippe MORICE